

REVUE DE PRESSE du 26 février 2009

DOPAGE: LE CYCLISTE ALLEMAND STEFAN SCHUMACHER SUSPENDU POUR DEUX ANS EN FRANCE

AFP - 19 févr. 2009

BERLIN (AFP) — Le coureur cycliste allemand Stefan Schumacher a été suspendu pour deux ans de compétition en France après un contrôle antidopage positif lors du dernier Tour de France, a annoncé son avocat, Michael Lehner, jeudi.

"Le jugement d'une commission de l'AFLD (Agence française de lutte contre le dopage) présidée par Pierre Bordry est tombé mercredi", a indiqué l'avocat.

L'Union cycliste internationale (UCI) avait démenti un peu plus tôt être "au courant" d'une suspension du coureur, précisant que la décision était d'abord du ressort de l'AFLD.

Schumacher a fait part de son intention de ne pas accepter cette décision. "Tout ce que je veux c'est une procédure juste. Car là je pourrai prouver mon innocence. je ne renonce pas et je me battraï jusqu'à la dernière instance pour mes droits", a-t-il affirmé.

La suspension de Schumacher ne concerne pour l'instant que la France. L'extension hors des frontières est du ressort de l'UCI.

"Les informations selon lesquelles j'ai été suspendu par l'UCI sont complètement fausses", a-t-il souligné.

Schumacher, vainqueur de deux étapes du Tour de France en juillet 2008, a été contrôlé positif à la Cera, une EPO nouvelle génération.

L'Allemand, qui courait en 2008 sous les couleurs de la formation allemande Gerolsteiner, est, avec les Italiens Leonardo Piepoli et Ricardo Ricco, ainsi que l'Autrichien Bernhard Kohl, l'un des quatre coureurs à avoir été rattrapés par les analyses complémentaires lancées durant l'automne dernier par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) sur une trentaine d'échantillons sanguins prélevés lors du Tour de France 2008 en juillet.

Ces analyses avaient permis de déceler la présence de Cera (une EPO dont les effets se font sentir près d'un mois à partir d'une seule injection), dans le sang de Schumacher prélevé le 3 juillet, deux jours avant le départ du Tour, et le 15 juillet, lors de la première journée de repos à Pau.

Leonardo Piepoli et Ricardo Ricco ont été suspendus pour deux ans par le Comité olympique italien (Coni), alors que l'agence antidopage autrichienne (NADA) a infligé la même sanction à Bernhard Kohl.

Ricardo Ricco a fait appel devant le Tribunal arbitral du sport (TAS).

CONTROLE POSITIF A LA TESTOSTERONE, LE BOBEUR LUCERNOIS HERZOG EST SUSPENDU JUSQU'EN NOVEMBRE 2010

TSR.ch - 20 févr. 2009

Le bobeur Tommy Herzog a été reconnu coupable de dopage à la testostérone. Il a été contrôlé deux fois positif à l'entraînement, le 16 septembre 2008 et le 8 octobre 2008. La chambre disciplinaire pour les cas de dopage de Swiss Olympic lui a en conséquence infligé une suspension de deux ans, à partir du 15 novembre 2008. Le Lucernois Herzog dispose d'un délai de 21 jours pour faire appel de cette décision devant le Tribunal arbitral du sport (TAS) à Lausanne.

RUGBY A XIII : DEUX VAUCLUSIENS SUSPENDUS POUR DOPAGE

La Provence - 21 févr. 2009

Le talonneur de Carpentras, Mustapha Mahfoudi, a été contrôlé positif aux anabolisants lors du match Carpentras-Lézignan du 11 octobre (Elite 1). Il a été suspendu deux ans par la Fédération française.

Le Cavaillonnais Jamel Ghazoini (Elite 2) s'est, lui, vu infliger six mois de suspension pour usage de cannabis. Un produit détecté lors de la rencontre Cavaillon-Le Cabardès du 12 octobre (Elite 2).

DOPAGE: L'EFFET DISSUASIF DU PASSEPORT BIOLOGIQUE FONCTIONNE, SELON L'AMA

AFP - 24 févr. 2009

LAUSANNE (AFP) — Le directeur médical de l'Agence mondiale antidopage (AMA) Alain Garnier a indiqué mardi que

REVUE DE PRESSE du 26 février 2009

"l'effet dissuasif du passeport biologique fonctionnait" en se basant sur les résultats observés depuis la mise en place de cet outil dans le cyclisme et le ski de fond.

"Les comportements des sportifs impliqués dans ces programmes ont changé", a souligné Alain Garnier, lors d'un symposium de l'AMA à Lausanne.

Le cyclisme est le premier sport à s'être lancé, fin 2007, dans l'aventure du passeport biologique, qui consiste à établir un profil de chaque coureur à partir de plusieurs de ses échantillons sanguins et urinaires.

Alors que depuis quarante ans la lutte antidopage se résumait principalement à trouver des traces d'un produit interdit dans les urines ou le sang d'un athlète, le passeport biologique marque un changement de philosophie: ce ne sont plus des preuves directes qui permettent de convaincre un athlète de dopage mais des variations anormales par rapport à ses propres paramètres qui servent de références.

Pour l'heure, aucune sanction n'a encore été prononcée à partir du passeport biologique. Le président de l'UCI Pat McQuaid avait laissé entendre mercredi dernier qu'il s'agissait d'"une question de jours ou de semaines" dans le cyclisme.

Dans le cas du ski de fond, l'un des responsables médicaux avait évoqué en décembre dernier cinq cas qui étaient passés à la loupe, mais attendait, avant d'aller plus loin, un mode d'emploi de l'AMA fixant les normes et protocoles à suivre.

Tous, et l'UCI la première, savent bien que le premier cas finira devant un tribunal. Pour éviter un échec qui serait désastreux pour la généralisation du passeport à d'autres sports, ils veulent avoir en main toutes les garanties juridiques et scientifiques pouvant prouver la fiabilité du système.

"Nous nous assurons actuellement que les juristes et les scientifiques parlent la même langue, qu'ils mettent la même chose derrière le même mot", a souligné M. Garnier.

Si aucun nombre de cas litigieux n'a été avancé mardi, M. Garnier a en revanche montré à la presse quelques profils anonymes de sportifs dont des pics dans les courbes de leurs paramètres laissaient supposer le recours à un dopage sanguin.

Le passeport biologique, qui est pour l'instant basé essentiellement sur un profil sanguin, est vu comme un outil évolutif. D'autres paramètres seront intégrés, et à terme il pourrait même permettre de détecter éventuellement le dopage génétique.

Lors des Championnats du monde d'athlétisme cet été à Berlin, l'AMA lancera un projet pilote avec la Fédération internationale (IAAF) ajoutant déjà au passeport un module endocrinien, capable de donner des indices d'une prise de testostérone et autres stéroïdes, a annoncé M. Garnier.

GHANMOUNI SUSPENDU 2 ANS

RMC.fr - 25/02/2009

Le marathonien s'était soustrait à un contrôle effectué par l'Agence de lutte française contre le dopage (AFLD) en 2006 à Font Romeu.

Le Conseil d'Etat a rejeté mercredi la requête déposée par Rachid Ghanmouni qui contestait la décision du 10 janvier 2008 de l'AFLD à l'encontre de l'athlète, confirmant la sanction disciplinaire de deux ans de suspension.

Le marathonien d'origine marocaine, également appelé Youssef Galmin, avait été contrôlé le 25 octobre 2006 à Formiguères, près de Font-Romeu (Pyrénées-orientales), alors qu'il se trouvait en stage d'entraînement avec la Légion étrangère.

Le Marocain s'était soustrait aux préleveurs en quittant précipitamment le chalet Pic Peric, camp de base de la Légion pour ses stages en altitude. Divers témoignages faisant notamment état d'une maladie de l'athlète n'avaient pas permis à la fédération française d'athlétisme (FFA) de statuer, en appel, le 12 avril 2007, autrement que par 6 mois de suspension dont 3 avec sursis. « Les avis étaient trop contradictoires, explique Michel Marle, vice-président de la FFA en charge de la lutte antidopage, et l'athlète avait été contrôlé deux fois en 2006, chaque fois négatif. Il nous fallait tenir compte de ces éléments. »

L'AFLD s'était ensuite saisi du dossier, pour finalement étendre la période de suspension à 2 ans. Ghanmouni avait contesté la décision devant le Conseil d'Etat. La plus haute instance judiciaire vient de désavouer l'athlète en donnant raison au Gendarme de la lutte antidopage en France.

La sanction prendra fin le 12 mars 2010.

Ghanmouni a couru son marathon le plus rapide en 2006, à Paris (2h 09:11), l'année qui allait se conclure par son no show à Font-Romeu. 3e à Marrakech en 2007 (2h 12:09), Ghanmouni n'a plus couru depuis.

REVUE DE PRESSE du 26 février 2009

DOPAGE: STEFAN SCHUMACHER SUSPENDU DEUX ANS PAR L'AFLD

nouvelobs.com - 26.02.2009 | 13:43

L'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) a officiellement annoncé jeudi sa décision de "sanctionner le cycliste allemand Stefan Schumacher d'une interdiction de participer pendant deux ans aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par les fédérations sportives françaises.

"La période de suspension de Stefan Schumacher court du 23 février 2009 au 22 février 2011. Stefan Schumacher a été sanctionné à la suite de la mise en évidence, dans deux échantillons sanguins prélevés lors du Tour de France 2008, de la présence d'érythropoïétine recombinante de type Mircera, ce qui constitue une infraction définie à l'article L. 232-9 du code du sport", indique un communiqué de l'AFLD.

L'AFLD précise encore qu'elle a demandé à la fédération française de cyclisme "d'annuler les résultats individuels obtenus par Stefan Schumacher lors du Tour de France 2008, avec toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait de médailles, points et prix."

Schumacher vainqueur des deux contre la montre de la Grande Boucle 2008, est l'un des quatre coureurs qui avaient été contrôlés positifs à la CERA, une EPO améliorée qui augmente artificiellement l'oxygénation du sang.

Schumacher avait été suspendu par l'équipe Gerolsteiner après l'annonce de sa positivité en septembre et l'équipe qu'il voulait rejoindre, la Quick Step, lui avait aussi tourné le dos.